

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 octobre 2019

Délibération
n° CA 2019 - 94

**approuvant la signature de l'avenant à la convention de partenariat
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse
- TSM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne
(Business Management Montauban)**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Article unique

L'article 5 de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne (Business Management Montauban) en date du 13 février 2018 est modifié comme suit :

Article 5. Modalités financières

Les prestations de formation assurées par l'École de Management de Toulouse et l'ensemble des coûts pédagogiques, administratifs et de promotion sont facturées à Business Management Montauban sur la base des tarifs suivants par stagiaire et alternant inscrit sur l'année universitaire :

- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention management et gestion des organisations parcours-type logistique et achats industriels,
- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention management et gestion des organisations parcours-type gestion des ressources humaines en PME,
- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours-type coordonnateur/animateur qualité, santé, sécurité et environnement,
- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité parcours-type collaborateur social et financier,

Le tarif pour un stagiaire FC ou un alternant (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) en licence professionnelle sera de 1 200 €

- Master Droit, Economie, Gestion mention gestion de production, logistique, achats parcours-type achats,
- Master Droit, Economie, Gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel parcours-type pilotage et contrôle de gestion sociale,
- Master Droit, Economie, Gestion mention management et administration des entreprises parcours-type lean management et qualité,

Le tarif pour un stagiaire FC ou un alternant (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) en master sera de 1 600 €

Les règlements des sommes dues par Business Management Montauban s'effectuent selon deux versements – 50% au 31 janvier et 50% au 31 juillet de l'année universitaire concernée - dans un délai de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Un montant forfaitaire annuel de 10.000 € (dix mille euros) est facturé à Business Management Montauban au titre de l'ingénierie pédagogique pour les diplômés retenus au titre de la convention. Cette facture est établie dans le courant du mois de septembre.

Tout paiement est effectué au compte de l'Université Toulouse 1 Capitole au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

Business Management Montauban s'engage à communiquer à l'École de Management de Toulouse les heures d'enseignement des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole en respectant le calendrier de paiement des heures d'enseignement défini par l'Université.

est remplacé par :

Article 5.1 Modalités financières

Les prestations de formation assurées par l'École de Management de Toulouse et l'ensemble des coûts pédagogiques, administratifs et de promotion sont facturées à Business Management Montauban sur la base des tarifs suivants par stagiaire et alternant inscrit sur l'année universitaire :

- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention management et gestion des organisations parcours-type logistique et achats industriels,
- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention management et gestion des organisations parcours-type gestion des ressources humaines en PME,
- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours-type coordonnateur/animateur qualité, santé, sécurité et environnement,
- Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion mention métiers de la gestion et de la comptabilité parcours-type collaborateur social et financier,

Le tarif pour un stagiaire FC ou un alternant (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) en licence professionnelle sera de 1 200 €

- Master Droit, Economie, Gestion mention gestion de production, logistique, achats parcours-type achats,
- Master Droit, Economie, Gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel parcours-type pilotage et contrôle de gestion sociale,
- Master Droit, Economie, Gestion mention management et administration des entreprises parcours-type lean management et qualité,

Le tarif pour un stagiaire FC ou un alternant (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) en master sera de 1 600 €

Les règlements des sommes dues par Business Management Montauban s'effectuent selon deux versements – 50% au 31 janvier et 50% au 31 juillet de l'année universitaire concernée - dans un délai de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Un montant forfaitaire annuel de 10.000 € (dix mille euros) est facturé à Business Management Montauban au titre de l'ingénierie pédagogique pour les diplômés retenus au titre de la convention. Cette facture est établie dans le courant du mois de septembre.

Tout paiement est effectué au compte de l'Université Toulouse 1 Capitole au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

Business Management Montauban s'engage à communiquer à l'École de Management de Toulouse les heures d'enseignement des enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole en respectant le calendrier de paiement des heures d'enseignement défini par l'Université.

Article 5-2 mesures transitoires

Suite à des propositions d'ingénierie pédagogique et en accord avec l'Ecole de Management, Business Management Montauban a engagé des dépenses qui seront prises en charge par l'Ecole de Management pour l'année universitaire 2018/2019. Ces dépenses concernent le diplôme suivant :

- Master Droit, Economie, Gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel parcours-type pilotage et contrôle de gestion sociale

Le règlement de la somme due par l'École de Management de Toulouse s'effectuera sur la base d'une facture détaillée selon un versement au 31 juillet de l'année universitaire concernée - dans un délai de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Article 5-3 Cas particuliers des redoublants :

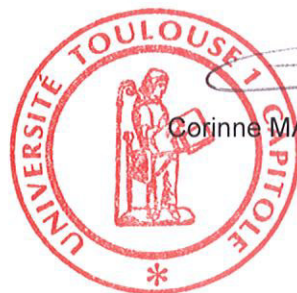
1- La facturation des redoublants au titre des années universitaires 2017/2018 et 2018/2019 s'établira au prorata-temporis du tarif initialement prévu dans la convention des unités d'enseignements à repasser. Le montant de 11 068 € sera déduit sur la prochaine facture établie par l'École de Management de Toulouse.

2-Cas particuliers des ruptures :

La facturation des étudiants en situation de rupture dûment constatée au titre de l'année universitaire 2019/2020 s'établira au prorata-temporis des heures suivies.

Le conseil d'administration approuve la modification de l'article 5 susmentionné et présenté dans l'avenant annexé à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration



Corinne MASCALA



Avenant n°1 à la convention de partenariat en date du 13 février 2018

entre

L'Université Toulouse 1 Capitole
Établissement public administratif à caractère scientifique, culturel
et professionnel
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9

représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente

agissant au nom et pour le compte de **l'École de Management**,
représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur

et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne
22 allées de Mortariou
82000 Montauban

représentée par Monsieur Jean-Louis Marty, Président

agissant au nom et pour le compte de Business Management Montauban
représentée par Madame Martine Montaut, Directrice,

Ci-après désignés, ensemble par « les partenaires ».

...

Article 5.Modalités financières

...

5.1 : Cas particulier de la mise en œuvre d'une pédagogie innovante : Suite à des propositions d'ingénierie pédagogique et en accord avec l'École de Management, Business Management Montauban a engagé des dépenses qui seront prises en charge par l'École de Management pour l'année universitaire 2018/2019. Ces dépenses concernent le diplôme suivant :

- Master Droit, Economie, Gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel parcours-type pilotage et contrôle de gestion sociale

Le règlement de la somme due par l'École de Management de Toulouse (12 500 euros) s'effectuera selon un versement au 31 juillet de l'année universitaire concernée - dans un délai de 30 jours fin de mois à réception de facture.

...

5.2 : Cas particuliers des redoublants :

La facturation des redoublants au titre des années universitaires 2017/2018 et 2018/2019 s'établira au prorata-temporis, du tarif initialement prévu dans la convention, des unités d'enseignements à repasser. Le montant de 11 068 € sera déduit sur la prochaine facture établie par l'École de Management de Toulouse.

5.3 : Cas particuliers des ruptures :

La facturation des étudiants en situation de rupture au titre de l'année universitaire 2019/2020 s'établira au prorata-temporis des heures suivies.

...

Article 9.Durée et prise d'effet

L'avenant n° 1 prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour toute la durée de la convention.

Fait à Toulouse, le

La Présidente
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Président
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Montauban et de Tarn et Garonne

Corinne Mascala

Jean-Louis Marty

Le Directeur
de l'École de Management de Toulouse

La Directrice
de Business Management Montauban

Hervé Penan

Martine Montaut